

Ofi Invest ESG Actions Zone Euro X

FR0013498466

31/10/2025

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾ -

Actions euro - général

Orientation de gestion

Le FCP vise une performance annuelle, nette de frais, supérieure à l'indice EURO STOXX calculé dividendes nets réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 5 ans en intégrant des critères ESG.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
18/11/2020

Date de lancement de la part
18/11/2020

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions de pays de la zone Euro

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
EGAEUXE

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,85%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,49%

Indice de référence
EURO STOXX®

▶ Actif net du fonds	3,75 M€
▶ Actif net de la part	3,74 M€
▶ Valeur liquidative	2 565,51 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	1,71%	2,34%

Gérants



Nicolas Ménard



Anaëlle Guénolé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

Profil de risque⁽³⁾



Durée de placement

5 ans

SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,6	6,5
▶ Couverture note ESG	100,0%	99,9%

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

Ofi Invest ESG Actions Zone Euro X

FR0013498466

31/10/2025



Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 18/11/2020)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	18,23	20,84	-2,61
1 mois	1,71	2,34	-0,63
3 mois	4,30	5,52	-1,22
6 mois	11,88	11,88	0,00
1 an	20,66	22,50	-1,84
2 ans	47,28	47,22	0,05
3 ans	61,09	63,32	-2,23
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-
Lancement	71,03	73,06	-2,03

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	-	-	-	-	-	-	22,09	-11,95	17,82	12,16
Indice	-	-	-	-	-	-	22,68	-12,31	18,56	9,26
Relatif	-	-	-	-	-	-	-0,58	0,36	-0,74	2,90

Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	7,89	8,94	6,33	5,78	1,12	0,61	5,24	5,82
2022	-6,93	-8,95	-11,23	-10,55	-4,25	-4,43	11,30	12,66
2023	11,25	11,83	2,85	2,67	-3,62	-4,20	6,85	7,78
2024	10,46	10,03	-1,96	-1,91	3,62	3,16	-0,05	-1,88
2025	4,78	7,67	6,60	5,32	4,07	4,13	-	-

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,30	14,79	-15,29	-15,22	33	33	2,24	-0,68	1,07	1,02	-0,04
3 ans	14,43	14,55	-15,29	-15,22	33	33	2,54	-0,16	0,86	0,98	-0,00
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lancement	16,68	-	-23,43	-	301	-	2,63	-0,08	0,61	0,98	0,00

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Actions Zone Euro X

FR0013498466

31/10/2025



Structure du portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Biens et services industriels	18,9	17,2
Technologie	17,5	13,5
Banques	13,5	15,4
Santé	7,4	6,9
Assurance	6,3	6,4
Services aux collectivités	5,9	5,9
Produits et services de consommation	5,5	6,3
Energie	4,7	5,0
Aliments, boissons et tabac	3,7	3,0
Télécommunications	3,0	3,4
Construction et matériaux	2,8	3,8
Produits chimiques	2,8	3,1
Commerce de détail	1,6	1,0
Médias	1,6	0,8
Automobiles et pièces	1,5	3,0
Voyages et loisirs	1,0	0,8
Ressources de base	0,9	0,7
Immobilier	0,8	1,0
Services financiers	-	1,7
Soins personnels, pharmacies et épiceries	-	0,9
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	0,7	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	ASML HOLDING NV	6,6
NL	Technologie	
	SAP	5,2
DE	Technologie	
	ALLIANZ	3,6
DE	Assurance	
	BANCO SANTANDER SA	3,2
ES	Banques	
	UNICREDIT	3,2
IT	Banques	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	35,4	28,7
Allemagne	24,0	26,1
Pays-Bas	16,1	16,7
Italie	10,7	9,3
Espagne	7,3	9,7
Autriche	1,4	1,0
Irlande	1,2	1,2
Belgique	1,2	2,6
Suisse	1,0	0,2
Luxembourg	0,9	0,4
Royaume-Uni	-	-
Portugal	-	0,5
Île de Jersey	-	0,1
Finlande	-	3,5
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	0,7	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	7,9
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	92,1

► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	67
Taux d'exposition actions (%)	99,3

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest ESG Actions Zone Euro X

FR0013498466

31/10/2025



► Commentaire de gestion

Le marché européen progresse de 2,3% en octobre soit une performance de 20,8% depuis le début de l'année avec une optique des investisseurs préférant voir le verre à moitié plein que son contraire. C'est ainsi que malgré la paralysie des administrations fédérales américaines, un commentaire de prudence de Jérôme Powell quant à la poursuite de son assouplissement monétaire pour décembre ainsi que des résultats inégaux selon les régions l'optimisme l'a emporté avec un focus sur les bons résultats des sociétés technologiques américaines, la détente sur le front commercial sino-américain et la baisse des taux directeurs aux Etats-Unis.

Sectoriellement la santé (+8%) a été portée par les excellents résultats d'EssilorLuxottica (+15%) faisant notamment état d'une forte demande de ses lunettes connectées, les services aux collectivités (+7,8%) ont également été soutenus par la demande croissante en électricité liée au développement des data centers. A l'inverse l'automobile (-3%) reste sous pression en grande partie en raison de la chute de Ferrari (-16%) après avoir annoncé des perspectives 2030 inférieures aux attentes mais également à cause de Michelin (-9,3%) qui réalise son 2ème avertissement sur résultat depuis septembre.

En octobre, nous avons initié Aperam, renforcé Generali et Adidas, cédé MuenichRe, tandis que des prises de bénéfices ont été réalisées sur Société Générale.

Ofi Invest ESG Actions Zone Euro X

FR0013498466

31/10/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	18/11/2020
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Mazars
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	1 action
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi Invest ESG Actions Zone Euro X

FR0013498466

31/10/2025

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECouvreMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

Ofi Invest ESG Actions Zone Euro X

FR0013498466

31/10/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.